



Le 22 juillet 2019

JO n° 167 du 20 juillet 2019 :

Ministère de la Culture :

Pas de texte

Conventions collectives :

[Arrêté du 15 juillet 2019](#) portant extension d'accords et d'avenants examinés en sous-commission des conventions et accords du 13 juin 2019 (dont : convention collective nationale des entreprises de logistique de communication écrite directe du 19 novembre 1991 (n° 1611) ; convention collective des mannequins adultes et des mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins du 22 juin 2004 (n° 2397) ; convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000 (n° 2148) ; convention collective nationale des professions regroupées du cristal, du verre et du vitrail du 3 novembre 1994 (n° 1821))

JO n° 168 du 21 juillet 2019 :

Ministère de la Culture :

Pas de texte

Autres autorités :

[Décret n° 2019-748 du 18 juillet 2019](#) relatif à la facturation électronique dans la commande publique

[Décret n° 2019-750 du 19 juillet 2019](#) rénovant le baccalauréat technologique série « techniques de la musique et de la danse »

[Arrêté du 19 juillet 2019](#) modifiant les arrêtés relatifs aux organisations, volumes horaires et épreuves du baccalauréat technologique pour rénover la série technologique « techniques de la musique et de la danse »

[Arrêté du 17 juillet 2019](#) portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture)

JOUE du 22 juillet 2019 (L194 - C245, C246) :

RAS

Communiqués de presse de l'Union européenne :

RAS

Bulletin officiel du MC :

[Bulletin officiel n° 294 \(juin 2019\)](#)

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Livres hebdo - [Photographier dans un musée](#)

Rapports/Avis :

Enseignement supérieur - [L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n° 12 \(3^e trimestre 2019\)](#)

Assemblée nationale - [Rapport n° 2142 \(Tome II : Compte-rendu des travaux\)](#) sur le projet de loi relatif à la modernisation de la distribution de la presse, fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

Assemblée nationale - [Rapport n° 2142 \(version intégrale\)](#) sur le projet de loi relatif à la modernisation de la distribution de la presse, fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

Circulaires :

Performance publique - [Circulaire 1BLF-19-3361 du 19 juillet 2019](#) (NOR : CPAB1914173C) : relative au projet de loi de finances pour 2020 - Élaboration des documents de politique transversale

Performance publique - Annexes à la circulaire 1BLF-19-3361 du 19 juillet 2019 :

[Annexe 1](#) : Les principes d'élaboration des documents de politique transversale

[Annexe 2](#) : Éléments d'information relatifs à l'élaboration du DPT Outre-mer

[Annexe 3](#) : Éléments d'information relatifs à l'élaboration du DPT « Aide publique au développement »

[Annexe 4](#) : Éléments d'information relatifs à l'élaboration du DPT « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes »

Performance publique - [Pièce jointe à la circulaire 1BLF-19-3361 du 19 juillet 2019](#) : Classeur des contributions budgétaires au DPT Outre-mer (maquette budgétaire 2020)

Jurisprudences :

Conseil d'État - [Recueils de jurisprudence ARUP - FRUP](#) (mise à jour : juillet 2019)

Légifrance - [CAA de Paris, 7^e chambre affaire, n° 17PA03162](#) : Le Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision (SNTPT) demande d'annuler l'arrêté du 21 juillet 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale de la production cinématographique (n° 3097)

Légifrance - [CAA de Paris, 7^e chambre, affaire n° 18PA02658](#) : Le Syndicat des producteurs indépendants (SPI) demande d'annuler l'arrêté du 23 avril 2018 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale de la production cinématographique (n° 3097) et d'enjoindre au ministre du travail de « rétablir la juste représentativité de chaque organisation professionnelle d'employeurs dans la convention collective nationale de la production cinématographique (n° 3097) en redistribuant de manière proportionnelle au SPI, à l'API et à l'UPC l'audience « salariés » de l'AFPP